Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 23 avril 2026 à 18h30

Délibération n°2026/04/20

Date de la convocation	17 avril 2026
Nombre de membres en exercice	***28***
Nombre de membres présents	***17***
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	3
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative présents	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	4

Membres avec voix délibérative présents :
Collège des élus :
Mesdames Frédérique CONDET, Annie GERMIN, Patricia POUBLANC, Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :
Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY, Marlène JAFFIOL, Stéphanie ROY et Monique SAEZ ;

Collège de personnes publiques qualifiées :
Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :
Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Madame Bernadette FARCAK (Mairie de Saint-Gervasy)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Collège des élus :
Madame Florence LIMONES (pouvoir à Madame Céline ROSZCZKA),
Monsieur Frédéric COURRENT (pouvoir à Frédérique CONDET)

Collège des familles et associations :
Madame Chantal BOURNETON (pouvoir à Madame Caroline ALLARY),
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL,

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR LUDOTHEQUE

Rapporteur : Céline ROSZCZKA

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 214-1 et suivants relatifs aux établissements et services d'accueil des jeunes enfants ;

VU la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, notamment l'article 31 reconnaissant le droit de l'enfant au repos, aux loisirs et au jeu ;

VU la circulaire CNAF n° 2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale ;

VU la circulaire CNAF n° 2016-005 du 16 mars 2016 relative aux Centres Sociaux et aux Espaces de Vie Sociale ;

VU la délibération du Conseil municipal du 5 juin 2024 portant création de l'Établissement Public Administratif Centre Social ESCAL et approbation de ses statuts ;

VU le Projet Social 2026-2027 du Centre Social ESCAL ;

CONSIDERANT la nécessité d'adopter un règlement intérieur concernant le projet ludothèque afin d'être en conformité avec l'ensemble de la règlementation nationale et locale (CAF du Gard) s'imposant à ce projet.

2. Eléments de contexte

Le Projet Social 2022-2025 a mis en évidence un besoin de renforcement du lien social, du soutien à la parentalité et de l'accès au jeu pour tous les publics. Le jeu est reconnu comme un outil essentiel de développement cognitif, de socialisation et d'épanouissement, tant pour les enfants que pour les familles et les séniors.

La ludothèque *« Ludo l'Escargot »* poursuit un triple objectif pédagogique :

- ✓ Rôle éducatif : stimulation cognitive, apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation par les règles du jeu ;
- ✓ Rôle culturel : ouverture aux jeux du monde, éducation au choix et à la consommation responsable ;
- ✓ Rôle social : lutte contre les inégalités d'accès, mixité intergénérationnelle, renforcement des liens familiaux, rupture de l'isolement.

Le fonctionnement prévoit des séances hebdomadaires chaque mercredi de 15h à 18h en alternance entre la médiathèque Simone Veil, l'espace jeunes Tita et l'ALSH du Mas Praden, complétées par des actions ponctuelles (soirées familles, ateliers parents-enfants, événements intergénérationnels) et le projet « Bébés joueurs » (0-3 ans, 1 mercredi/mois, 2 sessions de 18 enfants).
L'animation est assurée par l'animatrice famille du pôle Familles-Adultes-Séniors. Les jeux sont mis à disposition sur place, sans prêt.

L'objectif 2027 est de déployer la ludothèque sur l'ensemble du territoire Garrigues via une démarche

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

« d'aller vers » : interventions hors les murs, jeux itinérants et partenariats l[illegible] éloignés des structures.

En définitive, afin de développer l'ensemble de ces actions précitées ci-dessus, il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur en lien avec le projet pédagogique.

3. Incidence financière

Les crédits nécessaires dans les sections dépenses et recettes de fonctionnement sont inscrits dans le cadre du budget 2026 du Centre Social ESCAL.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Article 1 : **ADOPTE** le règlement intérieur de la Ludothèque.

Article 2 : **APPROUVE** le projet pédagogique de la ludothèque *« Ludo l'Escargot »* tel qu'annexé à la présente délibération ;

Article 3 : **AUTORISE** la mise en œuvre de la ludothèque au sein du Centre Social ESCAL, selon les modalités de fonctionnement définies dans le projet (séances hebdomadaires, projet « Bébés joueurs », actions ponctuelles et interventions hors les murs) ;

Article 4 : **AUTORISE** le Président du Centre Social ESCAL à solliciter l'ensemble des subventions et cofinancements disponibles auprès de la CAF du Gard, du Département du Gard, et de tout autre partenaire institutionnel ;

Article 5 : **AUTORISE** le Président du Centre Social ESCAL à signer toute convention ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

5. Annexe

- ✓ Projet pédagogique Ludothèque

La Secrétaire de séance

Frédérique CONDET

Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

LUDOTHÈQUE POUR TOUS
LUDO L'ESCARGOT

CENTRE SOCIAL ESCAL

Projet ludothèque

7 ter rue des Cevennes
30320 Marguerittes

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

PRÉSENTATION



Aujourd'hui, le lien social et le travail collectif sont plus que jamais essentiels. Nous développons une ludothèque au sein du Centre Social, un outil convivial et inclusif qui accompagne les habitants dans leur épanouissement à travers le jeu.
La ludothèque favorise la rencontre entre les générations et les cultures. Elle contribue au développement des compétences sociales, de la créativité et du plaisir d'apprendre ensemble, tout en renforçant le vivre-ensemble et la cohésion.

Favoriser le jeu comme outil d'épanouissement, d'apprentissage et de lien social.

- ORGANISATEUR
- EQUIPE
- L'ENVIRONNEMENT
- PROJET PEDAGOGIQUE
- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- MODALITES
- LE FONCTIONNEMENT
- LES REGLES DE VIE
- LES OFFRES
- L'EVALUATION

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

ORGANISATEUR

CENTRE SOCIAL ESCAL



Par délibération du 5 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création de l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL ainsi que ses statuts.
Issue d'une réflexion de plusieurs mois destinée à repenser la gestion du centre social, cette décision acte le transfert au 1er janvier 2025 de l'ensemble des missions du Centre Social exercées par l'association ESCAL depuis 1992 à l'EPA Centre Social ESCAL.



L'Etablissement Public Centre Social ESCAL assure les missions suivantes :

- Animation de la Vie Sociale : animation globale et pilotage du projet social, animation de réseaux, animation dans la vie de la Commune (Carnaval, FETE COOL, ...),
- Accueil et Accès aux Droits : Point Ressources Emplois, Point Conseil Budget, Point Relais CAF, Accès numérique, Information Jeunesse,
- Actions Educatives : Coordination PEDT et Ingénierie Educative, Animation et Coordination du CME, animations complémentaires à l'école (écoles et collège), animations du réseau éducatif,
- Gestion et Organisation des Accueils Collectifs de Mineurs : ALP élémentaires, ALSH du Mas Praden, ALSH Tita, ASLH Club Ados, Séjours de Vacances,
- Actions Familles : Animation Collective Famille, Ateliers, Sorties, Accompagnement à la Scolarité, Ludothèque, soutien à la Parentalité,
- Actions Adultes-Séniors : Ateliers, séjours, actions de prévention, prévention de la perte d'autonomie, prévention santé,
- Vie associative : domiciliation, prises d'inscriptions, mise à disposition de boîte à lettres, photocopies et reliures, mise à disposition de salles et-ou matériel, documentation, conseils en gestion.



ESCAL

www.escal.asso.fr

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

EQUIPE

Le Centre Social se compose de trois pôles :

- Pôle Enfance-Jeunesse
- Pôle Familles Adultes Séniors
- Pôle Vie Associative

L'ensemble de l'équipe du Centre Social peut utiliser la ludothèque comme support d'animation auprès de différents publics, de l'enfance aux séniors.

Plus précisément, le pôle familles-adultes-séniors est composé d'une responsable de pôle, d'un chargé de développement social et d'une animatrice famille.

L'animatrice famille a pour rôle au sein du Centre Social :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales ;
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- Faciliter l'articulation des actions Familles du Centre Social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Au travers de la ludothèque, elle aura pour missions de :

- Aménager, proposer et mettre en jeu des espaces adaptés au public accueilli,
- Valoriser les compétences parentales à travers des temps de jeux partagés,
- Créer un espace accueillant et sécurisant favorisant le lien parent-enfant,
- Accompagner le public dans les jeux et le conseiller dans ses choix,
- Veiller au respect du règlement intérieur,
- Proposer et animer des temps dédiés à la parentalité,
- Gérer le fond de jeux (entretien, suggestions d'achat, de renouvellement, classification, nettoyage),
- Veiller au matériel et au rangement de la ludothèque,
- Participer aux actions favorisant le partenariat ,
- Informer et orienter les familles en fonction de leurs besoins éducatifs et relationnels,
- Encourager la participation des parents à la vie de la ludothèque et aux projets.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

L'ENVIRONNEMENT

La commune de Marguerittes

La commune de Marguerittes est une ville du sud de la France en Languedoc-Roussillon, dans le département du Gard (30), se trouvant à 10 kilomètres de la ville de Nîmes et faisant partie de la communauté d'agglomération « Nîmes Métropole ». La population est de 8 370 habitants[1] dont 25,56 % sont des enfants et jeunes de moins de 19 ans.



La commune dispose de plusieurs infrastructures éducatives :

- un centre Petite Enfance Françoise Dolto,
- trois écoles maternelles De Marcieu, Genestet et Peyrouse,
- deux écoles élémentaires De Marcieu et Peyrouse,
- un collège Lou Castellas,
- un Centre de Formation par Alternance de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- une Maison Familiale et Rurale.

De structures culturelles, sportives et de plein air :

- une médiathèque « Simone Veil »,
- une piscine extérieure (fermée depuis 2019),
- un gymnase,
- quatre terrains de tennis,
- un dojo,
- un Eco Parc (mare pédagogique, espaces verts, flores, ...) situé à Praden,
- la Combe des Bourguignons.

Une vie associative y est fortement présente, (sur 80 associations locales, 60 sont adhérentes à l'ESCAL) :

- Associations sportives (arts martiaux, gymnastique, futsal, rugby, tennis...)
- Associations culturelles et artistiques (théâtre, patrimoine, musique...)

[1] Données INSEE 2022

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

L'ENVIRONNEMENT

Territoire Garrigues

ENSEMBLE GARRIGUES
BEZOUCE • CABRIÈRES • LÉDENON MARGUERITTES • ST-GERVASY



Les communes de Bezouce, Cabrières, Lédenon, Marguerittes, Poulx, Saint-Gervasy et Sernhac se situent à l'Est de Nîmes. Ces sept communes font partie de Nîmes Métropole et constituent la zone Garrigues de l'agglomération.

Ces villages travaillent avec le Centre Social depuis plusieurs années sur les questions de l'insertion, l'emploi, l'accès aux droits, la parentalité, la prévention de la perte d'autonomie et enfin l'enfance jeunesse. Ils ont déjà réalisé des projets en commun.

Cette dynamique territoriale, concrétisée par la signature de la convention pluriannuelle l'ESCALe des Habitants, renouvelée au 1er janvier 2022, est un appui à la création d'un nouveau partenariat à inventer. Dans le cadre du Projet Social 2022- 2025 le Centre Social a développé toute une série d'actions, associant les élus du territoire afin de construire une démarche d'animation de la vie sociale sur le territoire Garrigues.

Dans une volonté de renforcer l'accessibilité et la visibilité de la ludothèque, les prochaines années, seront marquées par le développement d'une démarche d'« aller vers » au sein des différentes communes du territoire. Cette dynamique vise à aller à la rencontre des habitants, de la petite enfance aux séniors, afin de faire découvrir les actions et les ressources proposées par la ludothèque.

À travers des interventions hors les murs, des temps de jeux itinérants et des partenariats locaux, l'objectif est de favoriser l'accès au jeu pour tous, de créer du lien social et de valoriser le jeu comme outil de partage intergénérationnel. Cette démarche permettra également de toucher des publics éloignés des structures et de mieux répondre aux besoins des familles et des habitants.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

PROJET PÉDAGOGIQUE

Le rôle éducatif

La ludothèque a pour objectif d'offrir aux familles un espace favorisant l'épanouissement à travers le jeu. Elle est un levier de sensibilisation à l'importance du jeu dans le développement global de l'enfant.

Le jeu est reconnu comme un outil essentiel permettant de stimuler les fonctions cognitives, de développer la mémoire et de soutenir les apprentissages.

La ludothèque est aussi un espace permettant l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation. À travers les règles du jeu, le respect du matériel et la vie collective, chacun est amené à développer des comportements adaptés au groupe et aux règles établies.

Enfin, en proposant des espaces adaptés et accessibles, en fonction de l'âge, la ludothèque favorise les rencontres, les échanges et la socialisation.

Le rôle culturel

La ludothèque accueille tous les publics et vise à diversifier cette initiation au monde en s'ouvrant aux autres cultures, aux jeux du monde. Chacun a le droit à la culture et pour cela, il doit accéder aux objets culturels, notamment les jouets, les livres, les jeux de société ...

Elle est avant tout un lieu de distraction et de découverte à travers le jeu, elle donne à tous les mêmes chances de s'épanouir par le jeu et essaie de proposer la découverte d'une grande diversité de jeux.

En mettant à disposition de tous des objets ludiques de qualité, adaptés et nouveaux, elle permet aux usagers d'essayer avant d'acheter, elle contribue à l'éducation au choix et à la réflexion sur la consommation des jeux.

Le rôle social

Le rôle principal de la ludothèque est de permettre à tous sans discrimination d'âge, de culture, de handicap... de découvrir l'accès au jeu. Elle contribue aussi au processus de socialisation et d'intégration sociale par les rencontres, les échanges, la mixité des publics (cultures, générations...). Elle encourage la libre expression du jeu et les apprentissages dans tous les domaines du développement global de la personne.

Elle permet une approche privilégiée du respect du bien collectif et des règles de vie en communauté. Elle est donc un outil de lien social et de citoyenneté. De par son fonctionnement, elle favorise les liens parents/enfants et participe à faire rentrer le jeu dans l'espace familial. Elle permet la cohésion et le renforcement des liens familiaux par le jeu.

Le jeu est un objet de médiation. Il permet notamment de communiquer, de s'exprimer. Il met aussi en interaction des individus de tous âges. La ludothèque permet à plusieurs générations de se rassembler autour d'un même jeu, et de partager un moment de plaisir, de convivialité propice à l'échange.

Elle permet de rompre l'isolement social. Elle favorise l'épanouissement et le bien-être mental.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
• Permettre l'accès au jeu pour tous, en luttant contre les inégalités sociales et culturelles • Favoriser la socialisation du jeune enfant • Encourager la mixité sociale et intergénérationnelle • Créer du lien social entre enfants, parents et professionnels • Accompagner et soutenir la parentalité • Développer la participation citoyenne des habitants (adultes et enfants) • Développer l'imaginaire • Promouvoir une démarche de projet innovante autour de la petite enfance en partenariat avec les acteurs du territoire • Contribuer à l'amélioration de la santé mentale	**Pour les enfants** • Développer l'autonomie et la créativité • Favoriser les interactions et le vivre-ensemble • Découvrir différents types de jeux (symboliques, sensoriels, de règles...) **Pour les parents** • Valoriser leurs compétences parentales • Offrir un espace d'échange et de partage • Favoriser des temps de qualité avec leurs enfants **Pour les professionnels** • Créer une dynamique partenariale • Échanger autour des pratiques éducatives • Observer les enfants dans un cadre différent

Objectifs 2027 : développer la ludothèque et le projet petite enfance sur le territoire Garrigues.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

MODALITES



La ludothèque intervient au sein de différents espaces du Centre Social ainsi que hors les murs, selon des modalités adaptées à chaque lieu et au public accueilli.

- À la médiathèque : les interventions sont ouvertes à tous les publics. La participation est libre, sans adhésion préalable ni condition particulière.
- À l'ALSH du Mas Praden : les interventions sont destinées exclusivement aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs.
- À l'accueil jeunes Tita : les actions s'adressent aux jeunes du Centre Social. L'affiliation est de 11 euros l'année.
- Hors les murs : les interventions sont ouvertes à tous les publics. La participation est libre, sans adhésion préalable ni condition particulière.



De manière générale, les modalités d'intervention (organisation, accès, déroulement) varient en fonction du lieu d'accueil et des objectifs spécifiques de chaque action mise en œuvre.



L'animatrice famille assure l'animation de la ludothèque et met à disposition les jeux sans possibilité de prêt après la séance.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

LE FONCTIONNEMENT



- Hebdomadaire : Tous les mercredis de 15 h à 18 h en alternance : médiathèque Simone Veil, espace jeune Tita et ALSH du Mas Praden. Sans limite d'accueil au niveau de l'effectif

- Lors d'actions ponctuelles :
 - Soirées familles
 - Ateliers parents-enfants
 - Événements intergénérationnels
 - Journées à thème

En complément, le projet « Bébés joueurs » propose et se déroule :



- 1 mercredi par mois
- 2 sessions sur la matinée (09h45 - 10 h 30 / 10 h 30-11 h 15)
- Public : 0-3 ans (familles, crèche, assistantes maternelles)
- En partenariat avec la médiathèque Simone Veil
- Capacité d'accueil 1ère session : 18 enfants (8 RPE Les ribambelles, 6 Centre Petite Enfance Françoise Dolto et 6 familles)
- Capacité d'accueil 2ème session : 18 enfants (8 RPE Les ribambelles, 6 autres RPE et 4 familles)
- Sur inscription obligatoire

Organisation type d'une séance ludothèque :



- Accueil et listing des présences
- Mise à disposition de différents espaces de jeux en fonction des âges :
 - jeux symboliques
 - jeux de construction
 - jeux de société
 - espace petite enfance
- Présence de professionnels pour expliquer les règles, accompagner les familles sans diriger
- Temps d'échanges avec chaque participant
- Observation
- Fin de séance, bilan lors d'échanges informels

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

LES OFFRES

La ludothèque met à disposition un ensemble de jeux diversifiés favorisant le plaisir de jouer, la socialisation et le développement des compétences.

Jeux de société
- Jeux pour tous les âges (enfants, familles, seniors)
- Jeux de stratégie, de coopération
- Jeux rapides et accessibles pour favoriser la participation spontanée

Jeux symboliques (jeux d'imitation)
- Marionnettes, inventer des histoires avec des figurines
- Espaces de mise en scène (marchande, cuisine, école…)

➡ Favoriser l'imaginaire, le langage et les interactions sociales

Jeux de construction
- Briques, assemblages, puzzles
- Mes premières briques (petite enfance)

➡ Développer la motricité fine, l'entraide et la créativité

Jeux d'extérieur
- Jeux d'adresse, parcours, ballons
- Grands jeux en bois ou jeux coopératifs

➡ Encourager l'activité physique de manière ludique, la coordination et le jeu collectif

Jeux d'éveil (petite enfance)
- Jeux sensoriels, construction, tapis d'éveil
- Instruments de musique
- Imagiers et tapis de lecture

➡ Favoriser la découverte, les interactions et les premiers apprentissages

Jeux culturels et éducatifs
- Jeux autour des chiffres, des lettres, de la mémoire
- Jeux favorisant la découverte interculturelle

➡ Soutenir les apprentissages de manière ludique

Jeux numériques (en fonction du projet)
- Tablettes, consoles
- Sélection de jeux adaptés et encadrés

➡ Sensibiliser à l'usage du numérique

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

LES REGLES DE VIE







Elles s'attachent à véhiculer les valeurs du vivre ensemble à travers les droits et devoirs de chacun au sein de la vie en collectivité.
Elles sont expliquées oralement, et en fonction du cadre d'intervention signées par les participants lors de l'inscription. Il est important de s'assurer qu'elles soient comprises par les familles.

Voici un exemple de règles à respecter :

- Les adultes sont responsables des enfants qu'ils accompagnent.
- L'utilisation des jeux extérieurs est sous la responsabilité des adultes accompagnateurs.
- Chaque participant doit ranger l'espace qu'il occupe avant de le quitter. Cela permet à d'autres participants d'arriver dans un lieu agréable et propice au jeu.
- Droit à l'image : pendant les animations des photos peuvent être réalisées pour la communication et les bilans du Centre Social.
- Le mobilier présent dans les salles ne peut être déplacé.
- Les jeux mis à disposition doivent être utilisés avec respect.
- Respect des professionnels et des autres participants

Tout comportement mettant en difficulté le bon fonctionnement de l'animation : manquement grave aux règles de vie et de sécurité, conduiront à une radiation définitive. Toute dégradation volontaire des locaux et du matériel, toute violence physique ou verbale pourront entrainer des sanctions.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

EVALUATION





L'évaluation de la ludothèque s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles et de qualité d'accueil des publics. Elle permet d'analyser la pertinence des actions mises en place, de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et d'ajuster le projet en fonction des besoins des enfants, des familles et du territoire.

Accessibilité et lutte contre les inégalités

→ Permettre un accès au jeu pour tous, en favorisant la mixité des publics. L'évaluation portera sur la diversité des familles fréquentant la structure, ainsi que sur l'adaptation des modalités d'accueil (horaires, accessibilité). Elle sera identifiée comme un espace inclusif, ouvert et accessible à tous.

Socialisation et développement du jeune enfant

→ Permettre à l'enfant de se construire dans un cadre sécurisant. L'équipe observera la capacité des enfants à entrer en relation avec leurs pairs, à participer à des jeux collectifs, à respecter des règles simples et à développer des comportements adaptés. Une évolution positive dans les interactions sociales sera un indicateur de réussite.

Mixité sociale et intergénérationnelle

→ Favoriser les rencontres entre différents publics. L'évaluation prendra en compte la diversité des âges et des profils présents, ainsi que la qualité des interactions entre enfants, parents et séniors.

Création de lien social

→ Constituer un lieu de rencontre et de convivialité. L'évaluation s'appuiera sur la qualité des échanges entre familles, sur la place des professionnels en tant que personnes ressources, ainsi que sur l'ambiance générale observée. La fréquentation régulière des familles et leur implication seront également des indicateurs.

Soutien à la parentalité

→ Accompagner les parents dans leur rôle éducatif. L'équipe évaluera la participation des parents aux temps de jeu, leur implication dans la vie de la ludothèque ainsi que les échanges avec les professionnels. Le sentiment de valorisation des compétences parentales et la qualité des interactions parent-enfant seront particulièrement observés.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_20-DE

EVALUATION





Participation citoyenne

→ Encourager les habitants à s'impliquer dans son fonctionnement notamment à travers le comité des parents.. L'évaluation portera sur la capacité des familles, enfants comme adultes, à proposer des idées, à participer à l'élaboration des projets. La co-construction d'actions et la participation active à la vie de la structure seront des indicateurs clés.

Accès à la culture et aux pratiques artistiques

→ Favoriser l'éveil culturel dès le plus jeune âge. L'équipe observera l'intérêt des enfants pour les activités artistiques et culturelles, leur curiosité ainsi que leur engagement dans ces temps. La diversité des propositions et la participation des familles seront également prises en compte.

Dynamique partenariale et innovation

→ S'inscrire dans un réseau d'acteurs locaux. L'évaluation mesurera la qualité et la régularité des partenariats, la mise en place d'actions communes ainsi que l'implication des partenaires dans les projets. La capacité à développer des actions innovantes en direction de la petite enfance sera également analysée.

Évaluation spécifique des publics :

Les enfants

La ludothèque doit permettre à l'enfant de développer son autonomie, sa créativité. L'équipe observera sa capacité à choisir ses activités, à utiliser le matériel de manière adaptée, à expérimenter différents types de jeux et à interagir avec les autres dans le respect des règles de vie collective. Les initiatives, l'imagination et les comportements d'entraide seront valorisés.

Les parents

Les parents doivent trouver dans la ludothèque un outil de valorisation et de partage. L'évaluation portera sur leur implication dans les temps de jeu, la qualité des échanges entre pairs et avec les professionnels, ainsi que sur leur capacité à profiter de moments privilégiés avec leurs enfants.

Les professionnels

La ludothèque est un espace d'observation et de réflexion pour les professionnels. L'évaluation prendra en compte les temps d'échanges autour des pratiques éducatives, la capacité à travailler en partenariat ainsi que les observations faites pour ajuster les postures professionnelles. Une évolution des pratiques et une cohérence d'équipe seront recherchées.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630